

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 5 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le cinq du mois de juillet à onze heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'hôtel Rivage - 33 avenue du Petit Port à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

17 JUIL. 2024

Déposée en  
Préfecture le

17 JUIL. 2024

### Etaient présents

François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avait donné procuration

Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Charlotte JULIEN, Catherine MERCIER-GUYON

Pierre BRUYERE est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AIDE AU DÉSAMIANTAGE DES TOITURES À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE POUR SCI ACTIMO**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Anancy n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Anancy n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil de Communauté au Bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2022-38 du 24 mars 2022 approuvant le schéma directeur des énergies (SDE) ;

Vu la délibération du Grand Annecy n° DEL-2022-264 du 17 novembre 2022 portant sur l'aide au désamiantage des toitures destinées à la production d'énergie solaire et déléguant au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider des aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Annecy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;

Vu les crédits inscrits au Budget 2024 ;

Considérant l'action n°49 du PCAET du Grand Annecy ayant pour objectif de multiplier par 30 la production de solaire photovoltaïque d'ici 2030 par rapport à 2015 et que les toitures amiantées sont un frein pour permettre la réalisation de certains projets ;

Considérant la demande d'aide au désamiantage des toitures destinées à la production d'énergie solaire de l'entreprise SCI ACTIMO, reçue complète le 19/06/2024 ;

Considérant que le projet de l'entreprise SCI ACTIMO situé au 801 route des Vernes, 74370 Pringy porte sur le désamiantage de 360 m<sup>2</sup> de surface de toiture dont l'isolation de 0 m<sup>2</sup> de surface de toiture ;

Considérant qu'à la suite de la pré-instruction de cette demande, un avis positif a été rendu par les services de l'agglomération.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- de fixer et de valider le versement d'une subvention d'un montant maximum de 14 400 € à l'entreprise SCI ACTIMO pour le projet désamiantage et de travaux de la toiture afin de permettre l'installation d'énergie solaire situé 801 route des Vernes, 74370 Pringy ;
- d'attribuer la subvention à l'entreprise SCI ACTIMO, prévue dans l'enveloppe budgétaire (opération 204222/282) ;
- d'approuver la convention ci-jointe avec l'entreprise SCI ACTIMO, précisant les modalités de calcul et d'attribution de la subvention ;
- de procéder au versement de ladite subvention sur présentation par l'entreprise SCI ACTIMO des justificatifs de réalisation des travaux et du bordereau de suivi des déchets d'amiante, conformément à la délibération n° DEL-2022-264 du 17 novembre 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Pierre BRUYERE

Pour extrait conforme  
La Présidente,



Frédérique LARDET.